

## **DIX ANS D'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

---

# Ce qu'a réalisé la Municipalité **Hubert-Rouger**

---

---

Extrait du Bulletin Municipal de la Municipalité Hubert Rouger, de 1925 à 1935, imprimé par Larguier, imprimeur à Nîmes. Archives Philippe Ritter

C'est actuellement le premier bulletin Municipal dont nous disposons, édité par une Municipalité nîmoise.

Il nous décrit en détails toutes les réalisations de son mandat.

Nous avons occulté les 7 premières pages qui ne sont que des discours d'autosatisfaction, pour ne garder que les renseignements concernant les réalisations.

Sont incorporées les illustrations figurant dans cette brochure de 31 pages, enrichie par quelques documents concernant certains sujets.

## **Solidarisé Sociale**

Le devoir de solidarité sociale a été scrupuleusement rempli.

Le Conseil Municipal votait, le 11 Mars 1930, un secours de 50.000 francs aux inondés du Sud-Ouest et le 17 octobre 1933 un secours de 20.000 francs aux Inondés des trois cantons du Vidourle.

Les œuvres de Bienfaisance n'ont pas fait appel en vain au Conseil qui a subventionné les Orphelinats, les Œuvres d'Enfants à la Montagne et à la Mer, les Sociétés de Blessés et Victimes de la Guerre, les Anciens Combattants, les Mutilés de Guerre, les Mutilés du Travail, la Maison Départementale de Repos d'Anduze, les Blessés du Poumon, le Foyer de la Jeune Fille, etc.

L'Asile de Nuit a été agrandi, des améliorations importantes y ont été apportées ; une étuve à désinfection a été établie.

Une Crèche-Garderie moderne va être inaugurée dans le quartier Ouest qui en était dépourvu. Elle coûtera 800.000 frs. et sera réalisée sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'emprunt.

Notre Orphelinat Laïque Municipal ne suffit plus aux nombreuses demandes d'admission qui nous parviennent. Un projet d'agrandissement a été étudié. Il est au point et sera prochainement voté par le Conseil Municipal et exécuté grâce à un généreux donateur, M. Duschet, dont la succession est à l'heure actuelle en instance de liquidation. Cette importante et nécessaire amélioration n'entraînera aucune dépense pour la Ville.

Nous avons promis de doter les nombreux Mutualistes de locaux pour leurs réunions de sociétés et d'une grande salle pour leurs Congrès Départementaux. Cette promesse a été tenue et la Maison de la Mutualité a été installée rue Dorée dans des dépendances de l'ancien Lycée de Jeunes Filles.

En ce qui concerne le Budget d'Assistance Sociale, qui comprend les dépenses d'hospitalisations, assistance aux vieillards, familles nombreuses, tuberculeux, allaitement, orphelinat, maternité, etc., il me suffira de citer deux chiffres pour fixer notre politique :

Au budget de 1925: 1.208.006 fr. 25 : à celui de 1935 : 4.228.442 frs 25.

Personne ne nous fera grief d'avoir été sur ce chapitre trop généreux.

Si au cours de l'année écoulée de nombreuses demandes d'allocations, justifiées cependant ont été refusées, les intéressés ne sauraient en rendre responsable le Conseil Municipal. Les assemblées communales, en effet, dessaisies par la nouvelle législation d'assistance des pouvoirs qu'elles détenaient sont impuissantes vis-à-vis des commissions cantonales et départementales qui détruisent parfois, systématiquement l'aide qu'elles s'efforcent d'apporter aux foyers ouvriers aux malheureux, aux déshérités de la vie.

## Santé et Hygiène Publiques

De sérieuses améliorations ont été apportées à l'Hygiène publique par l'installation de water-closets aux Arènes et au Théâtre, par les *Cabinets de Toilette souterrains* au Lycée et au Square de la Couronne.

Un nouveau système **d'enlèvement des immondices** avec poubelles et camions automobiles a remplacé l'antique système des tombereaux à découvert et à traction hippomobile (*avec les chaussées goudronnées, nul ne pourra contester que la Ville ne soit dans un état de propreté considérablement amélioré*).

La réalisation du projet de ramassage des immondices a nécessité un supplément de dépenses qui fut couvert par l'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette taxe est à un taux de 50 pour 100 inférieur au taux des taxes analogues dans les autres villes. Lors de l'établissement du nouveau système les poubelles furent livrées gratuitement par la Ville aux habitants.

Le **Bureau Municipal d'Hygiène** a été complètement transformé. Il possède désormais une étuve de désinfection. Un service d'infirmière-visiteuse permet de prendre toutes les mesures de prophylaxie toujours nécessaires dans une grosse amélioration et de veiller à la stricte observation des règles d'hygiène dans le but d'éviter la création et le développement de foyers de contamination et d'épidémie. Le Dispensaire Municipal antivénérien est également réorganisé et dès que l'autorité supérieure aura approuvé l'arrêté du Maire à ce sujet, notre population bénéficiera de nouvelles garanties d'hygiène sociale.

Le **Cimetière Communal** de la route d'Avignon ne pouvant être agrandi sur place, des crédits ont été réservés sur les disponibilités budgétaires pour les premiers achats de terrain au quartier du Pont de Justice où le nouveau champ de repos sera prochainement aménagé.

Vingt nouvelles cabines de **Bains-Douches** ont été ouvertes dans les établissements de bains des rues St-Mathieu et Notre-Dame. Un crédit est inscrit au Budget pour la création d'un troisième établissement dans le quartier de la Croix de Fer. Un établissement de bains-douches dans le quartier du Cadereau est également à l'étude.

**École de plein air.** - Notre École rend de très grands services. Nous n'avons cessé d'y apporter à chaque instant les travaux d'améliorations désirables : nouvelles classes, nouvel aménagement du solarium, cours de récréation, salles de gymnastique, réfectoire, etc... La Municipalité a étudié le projet d'ouverture d'une deuxième École de plein air dans le quartier de Castanet.

**Travaux d'Hygiène.** — Des crédits importants ont été affectés au curage partiel des cadereaux d'Uzès, de Grézan, de Saint-Laurent. En dix ans, notre réseau d'égout s'est étendu de 5.678 mètres avec 191 bouches d'égouts inodores dans 30 rues (*quartier de Grézan, rue Porte d'Alès, Boulevard Jean-Jaurès, rues de Bouillargues, Monjardin, Pradier, avenue de la Plateforme etc., etc...*)

## PROPRETÉ - HYGIÈNE



**La vieille haridelle, l'antique tombereau,  
sont avantageusement remplacés par.....**



**des Chevaux-Vapeur, des Camions fermés, hygiéniques.**

*Document extrait de l'édition originale du Bulletin Municipal de 1935.*



## **Pour le Commerce local**

La Municipalité s'est constamment tenue en relations avec les organisations commerciales qualifiées pour les aider dans leur œuvre de défense du commerce local, une des sources de la prospérité de notre ville. Elle s'est toujours attachée à prendre les mesures utiles en vue de sa protection.

Nous nous sommes efforcés de faire de Nîmes un centre d'attraction toujours plus fréquenté. C'est ainsi que l'administration municipale a provoqué et encouragé toutes les tentatives susceptibles d'attirer dans nos murs de grands concours de population.

Furent à cet effet largement subventionnés : *le Centenaire Mistral, le Congrès Guillaume Budé, le Congrès de Préhistoire, le Congrès National des Instituteurs* qui amenèrent à Nîmes des centaines de délégués avec leurs familles pendant plusieurs jours.

Il en fut de même pour les heureuses initiatives prises par de bons minois attachés comme nous à la prospérité de notre ville. Dans cet ordre d'idée nous avons subventionné : la Foire Exposition, le Grand Prix Automobile, la Société des Courses du Gard, etc... dont les manifestations suscitèrent de grands mouvements de foule. Nous avons obéi aux mêmes sentiments en subventionnant les fêtes ou réceptions organisées à l'occasion du Monument Batisto Bonnet, du Voyage Médical, de la Ligue Féministe, de la Conférence des Tribunaux de Commerce, du centenaire de l'École Normale d'Instituteurs, du cinquantième de l'École Normale d'Instituteuses qui, elles aussi, donnèrent une grande animation à la Cité.

C'est pour prendre la défense des intérêts commerciaux menacés, aussi bien que pour protester contre une grave atteinte à nos traditions, que la Municipalité a donné tout son appui matériel et moral au Comité pour la Défense des Libertés Méridionales.

Ce même état d'esprit l'a incitée à accorder une subvention à l'Office Régional du Cinéma Éducateur ainsi qu'à l'édition d'un film de propagande sur les beautés de Nîmes. Et c'est la même inspiration qui l'a guidée lorsqu'elle a pu avantager ou favoriser le développement du commerce nîmois.

## **L'Aide aux Œuvres Utiles**

**La Station Uvale.** - Répondant à l'appel des dévoués propagateurs de cette œuvre si intéressante, la Municipalité et le Conseil Municipal ont aménagé la Station Uvale de façon attrayante, aux frais de la Ville, dans un immeuble municipal de la rue Monjardin.

**Les Habitations à bon marché.** - L'Office départemental des H. B. M. ayant réalisé la majeure partie de son programme à Nîmes, le Conseil Municipal, n'a pas hésité à lui accorder, en conformité de la loi, des prêts à taux modérés. Par une ingénieuse combinaison de cession à l'Office d'emplacements le bureaux d'octroi ou de vieux immeubles de la ville, l'organisme des Habitations à Bon Marché a doté notre ville de trois beaux immeubles dont les rez-de-chaussée, gratuitement cédés à la Ville, sont utilisés par les services municipaux. Notre aide a puissamment contribué à permettre à l'Office de mettre près de 400 logements à la disposition des petits et moyens locataires.

**La Chasse.** - On sait qu'à la suite de nos multiples interventions, la liberté de la chasse dans le Champ de Tir des Garrigues avait été rendue aux chasseurs de la Ville. L'Administration municipale a concédé, pour une location de principe, le Clos Gaillard et les Escarlesses comme réserve à la Société de chasse. Cette initiative a donné d'excellents résultats de repeuplement. La Ville a acquis 50 hectares de bois communaux augmentant ainsi le domaine de nos chasseurs.

**Patronage Laïque.** - Le Conseil Municipal a accordé la subvention demandée en faveur de cette œuvre qui complète l'œuvre post-scolaire.

**Les Amis de l'Enfance Ouvrière.** - La Municipalité a accordé son patronage à cette excellente œuvre qui aura à sa disposition un terrain de récréation pour les jeunes pupilles de l'Enfance Ouvrière.

## Enseignement et Éducation

Les administrateurs ouvriers ont au plus haut degré le sentiment du devoir qui leur incombe en ce qui concerne le développement de l'œuvre d'Éducation et d'Instruction populaires. Ils n'ont jamais négligé d'encourager les travaux et les œuvres des intellectuels nîmois et ils ont eu à cœur de perfectionner les précieux instruments d'éducation que sont les Écoles et les Institutions d'Art et de Littérature.

**L'École Antique**, dont le rayonnement porte au-delà des frontières le nom de notre Ville, nos beaux Musées, notre Bibliothèque si importante, notre École de Musique, notre École des Beaux-Arts ont été l'objet de toute leur attention. Le déplacement de l'École de la rue Poise a facilité l'agrandissement de nos Musées si riches en œuvres d'art et en souvenirs.

**Le dégagement de la Bibliothèque** permettra l'installation d'une salle d'Exposition Permanente des richesses inestimables qu'elle contient.

**Le Muséum d'Histoire Naturelle** a été doté d'une belle salle de Préhistoire au rez-de-chaussée. Une salle d'études et de conférences appelée « *Salle Séguier* », où se réunissent la Société d'études des sciences naturelles et la Société d'histoire et d'archéologie, a été également aménagée.

**Le Musée archéologique** est embelli d'une cour archéologique qui dégagera les salles trop exigües. Le Musée s'est enrichi d'une réplique en bronze de la statue de l'Empereur Auguste dont l'original est au Vatican.

**Au Conservatoire de Musique** nous avons, augmenté les heures d'enseignement du solfège, un cours de violon, institué un prix d'excellence. Nous avons fait l'acquisition d'un piano Pleyel, et créé la classe préparatoire de chant. La Société des Concerts du Conservatoire a été convenablement subventionnée.

**Prix de la Ville.** - Le Conseil Municipal a créé un prix de 5.000 francs pour l'auteur du meilleur ouvrage sur Nîmes. Les prix des deux premières années ont été décernés à l'œuvre posthume de Félix Mazauric et à notre compatriote M. Elie Gré. Il a subventionné la création d'une publication éditée par la Commission municipale d'archéologie : « *Le Vieux-Nîmes* » ainsi que d'excellentes œuvres : « *Corpus des Mosaïques romaines* », « *Cahiers d'histoire et d'Archéologie* » ; l'exposition des « *Amis des Arts* » et celle de la « *Société Artistique et Littéraire des Employés du P.-L.-M.* », ont été également soutenues.

**La classe de mathématiques spéciales du lycée de garçons** : Un décret-loi ayant supprimé cette classe de préparation aux Grandes Écoles, le Conseil Municipal décida de prendre à la charge de la Ville la dépense de cette classe qui fut ainsi maintenue.

**Au lycée de garçons** le chauffage central a été installé. Nous avons acquis pour cet établissement un nouveau matériel. Les services des eaux y ont été améliorés.

**Lycée de Jeunes Filles** : création de salles de manipulation des sciences naturelles; aménagement d'une salle de physique ; amélioration du chauffage central ; bitumage de la cour ; amélioration des locaux de l'internat.

*École Pratique* : deux postes de contremaîtres vont être créés.

*École primaire supérieure* : création d'une salle de manipulation, création d'un cours préparatoire; création de deux emplois de professeurs lettres-sciences; aménagements divers.

*Écoles communales* : relèvement de 1.000 à 1.500 francs des indemnités pour études surveillées; relèvement des indemnités pour classes de vacances et classes du jeudi ; création de quatre classes de cours complémentaires de filles et garçons; création de 30 postes dans les écoles primaires et création de 30 nouvelles classes.

Installation de l'école de la Grand'Rue et édification d'une baraque scolaire provisoire à St-Césaire ;

Installation de deux classes à l'orphelinat municipal ; nouvelles classes à Grézan, la Gazelle, Talabot, Castanet, etc...

Acquisition de terrains pour la construction des écoles de la Gazelle et du Pont Oblique.

L'acquisition d'un terrain au quartier de la route d'Arles est envisagée.

Diverses réparations ont été effectuées dans toutes les écoles.

La moyenne du budget annuel scolaire est de 1.700.000 francs. Indépendamment de cette somme, plus de 1.200.000 francs ont été dépensés en six ans pour amélioration du matériel transformation de locaux, etc...



## Les Sports - Le Parc Municipal

Toutes les grandes manifestations sportives ont été encouragées : Concours de Gymnastique, Grand-Prix cycliste, Grand-Prix Automobile, Tour de France, Auto-Moto, Course Pédestre, etc., etc...

Les allées conduisant au terrain de Sport de la rue Jeu-de-Mail ont été remises en état de viabilité, et le Sporting-Club - club doyen de la ville - qui porte au loin le renom de la Cité, a été patronné et soutenu efficacement par la majorité du conseil municipal.

Il en a été de même pour le Stadoceste qui réunit nos Rugbyman et qui a obtenu le large concours de la Ville pour l'aménagement de son terrain, route d'Alès.

Tous les Clubs, grands et petits, ont été encouragés.

L'utilisation de la piscine des bains de la rue Notre-Dame a été facilitée aux associations de **NATATION** dont l'utilité est incontestable.

**LES JOUEURS de BOULES** ont trouvé notre collaboration par l'aménagement de terrains de jeu. Le concours fédéral annuel est doté d'un Prix de la Ville.

Les Sociétés de **GYMNASTIQUE** ont été soutenues. Un Gymnase est en voie de réalisation. Il est construit par les ateliers de chômage.

En ce qui concerne l'**AVIATION**, la création de l'École de Pilotage, de la Station de Météorologie et de et la construction d'un Aérogare, démontrera que nous n'avons nullement méconnu le puissant intérêt qui s'attache à cette œuvre.

La subvention accordée à la **Société des Courses de Chevaux**, subvention qui n'était pas digne de la Ville de Nîmes, a été relevée et nous avons eu à cœur de faciliter les bons nîmois qui s'occupent de notre hippodrome.

**Parc Municipal des Sports.** - Justement préoccupée de donner aux sportifs de notre ville l'instrument indispensable au développement de leurs clubs, l'administration municipale poursuit depuis 1926 l'aménagement de l'ancien terrain de Saint-Césaire, destiné primitivement à la construction du nouvel hôpital, en Parc Municipal des Sports. En 1931, le projet fut voté par le Conseil Municipal. Nous pûmes le faire doter d'une première subvention par le Ministère de l'Éducation Physique. Depuis, l'exécution se poursuit par étape. Les dépenses les plus importantes consistent en terrassements et nivellements de terrains. Des centaines de mètres cubes de terre ont été déplacés par des équipes de chômeurs.

L'aménagement comprend quatre grands terrains de **Football Association**, un **terrain de Football-Rugby** ; des pistes de lancements de disques, des pistes de courses à pied, de courses cyclistes, des terrains de jeux de boules, des salles de gymnastique avec leurs annexes nécessaires aux principes d'ordre et d'hygiène en honneur chez nos sportifs: douches, lavabos, vestiaires, etc... Enfin le Parc Municipal des Sports comprendra l'aménagement de terrains à l'usage des patronages scolaires, de la Ville.

Nos équipes locales de Football-Association ont pu, grâce aux terrains mis à leur disposition, vivre et prospérer. On sait la situation qui leur était faite avant la création du

Parc Municipal. Les clubs amateurs, d'un si puissant intérêt pour la santé physique de notre jeunesse, ne pouvaient participer, faute d'avoir un terrain homologué leur appartenant, aux matches officiels organisés par le district Gard-Lozère. Les jeunes nîmois ne pouvaient se produire qu'en des matches amicaux. Ce grave inconvénient, préjudiciable aux milieux sportifs de notre ville n'existe plus à l'heure actuelle.

Le district a reconnu les terrains du **Parc Municipal des Sports** comme appartenant indivisément en quelque sorte aux sociétés locales qui bénéficient d'un terrain officiel. Nos clubs locaux, véritables pépinières pour la formation de joueurs de grande classe, sont désormais autorisés à s'engager en championnats, les visiteurs pouvant être reçus sur notre stade Municipal.



*Réception par M. le Maire de Nîmes Hubert Rouger, du Ministre des Sports, M. Léo Lagrange, au nouveau Parc Municipal des Sports de Saint Césaire le 25 juillet 1937.*

*Document archives Michel Boyer.*

## Les Grandes Réalisations

I. - **Le Centre Médical Président Doumergue.**- Lors de notre arrivée à la Mairie en 1925; la construction du Nouvel Hôpital était à peine amorcée. Quelques centaines de mille francs, reliquat de l'emprunt de la Municipalité socialiste de 1913 et quelques centaines de mille francs du Pari Mutuel, représentaient tout ce dont nous disposions pour réaliser la Grande Œuvre qui depuis 1892 était réclamée par l'opinion publique. Nous avons envisagé la question hospitalière sous l'aspect du devoir impérieux qui s'impose à la société vis-à-vis de tous ses membres. Jadis l'Hôpital était considéré comme l'antichambre du Cimetière.

Inspirés d'une conception plus moderne et plus humaine, nous avons vu dans le « *Centre Médical* » le poste de secours où tous les citoyens seraient fraternellement accueillis et soulagés par la Cité. Notre Conseil Municipal, puissamment aidé par l'Administration des Hospices, a réalisé ce projet. Mais dix ans ont été nécessaires pour aboutir. Sur les 20.500.000 francs qui ont été dépensés, les Nîmois supportent 30 p. 100 seulement de la dépense, les efforts du député-maire ayant résolu le problème financier par l'appoint de subventions du Pari Mutuel et de diverses collectivités.

II. - **L'Hôpital-Sanatorium.** - Nous avons également trouvé à notre arrivée un projet d'installation d'hôpital complémentaire à la rue de Bouillargues, 50 p. 100 seulement des subventions nécessaires avaient été prévues. Ce projet fut transformé en installation d'un Hôpital-Sanatorium avec logement de l'École départementale d'Infirmières. Le devis total en fut doublé, mais, là aussi, grâce aux subventions du Pari Mutuel et dit Conseil Général, la charge supportée par les contribuables nîmois n'a été que de 30 p. 100.

III. - **La Crèche-garderie.** - Depuis de nombreuses années le quartier Ouest de la Ville réclamait l'installation d'une Crèche-garderie. Le Bureau de Bienfaisance ayant aliéné un de ses immeubles, offrit à la ville d'en affecter le produit à la création d'une Crèche. Chaque année, le Conseil Municipal a sagement inscrit, sur les disponibilités au budget supplémentaire, des crédits qui permettront l'édification de cette œuvre utile sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'emprunt.

Le projet s'élève à 900.000 francs. Les rabais obtenus sur les adjudications le ramèneront à 750.000 francs environ. La subvention du Pari Mutuel que le Maire a pu obtenir assurera l'équilibre financier du projet. La Crèche qui pourra recevoir les enfants de cet important quartier sera achevée à la fin du printemps.

IV. — **L'École Pratique.** - Après avoir fait cet effort pour soulager la misère humaine et pour protéger l'enfance, nous avons pensé à l'éducation et au perfectionnement des jeunes générations. Le Conseil Municipal a voté ce grand projet d'importants bâtiments scolaires qui abriteront la vaste École Pratique de Commerce et d'Industrie et Primaire Supérieure. L'œuvre en voie de réalisation, fait déjà l'admiration de tous les Nîmois. Son financement est assuré. S'il n'en avait été ainsi nous n'en aurions pas commencé l'édification. Nous ne savons que trop, par la construction du Centre Médical, toutes les difficultés administratives et de tous ordres que l'on rencontre lorsque l'on entreprend une œuvre importante sans en avoir par avance assuré l'équilibre financier.

Notre établissement d'enseignement technique et primaire supérieur sera inauguré avant la fin de l'année.

Il pourra recevoir un total de 700 élèves. L'internat qui concourra à favoriser le commerce local, si cruellement éprouvé par la crise, recevra 250 élèves.

Le montant des travaux de ces nouveaux bâtiments scolaires s'élèvera à près de 15 millions. Là aussi nous avons eu le souci d'épargner, autant que faire se pouvait, le contribuable nîmois qui supportera la charge des arrérages d'un emprunt de 2.500.000 francs seulement, le Conseil ayant sagement - pendant les années de prospérité - complété la part de la Ville en réservant sur les disponibilités budgétaires les crédits nécessaires.

Les subventions obtenues à la suite des démarches du Député-Maire contribuent pour les deux-tiers de la dépense.

V. - **Le Groupe Scolaire de Saint-Césaire.** - Un afflux de population scolaire s'est manifesté au cours des années 1930 et 1931. Tous nos groupes scolaires étant devenus insuffisants, le Conseil Municipal décida le principe de la construction de quatre nouveaux groupes et demanda l'obtention de la subvention de l'État. L'un de ces groupes a déjà été compris dans l'attribution des subventions. C'est celui du hameau de Saint-Césaire dont le projet est voté par le Conseil Municipal depuis le 4 janvier 1932.

Le projet comprend 4 classes; il s'élèvera sur un terrain acquis à cet effet. Il y a lieu d'espérer que les baraquements scolaires provisoires qu'il a fallu construire pourront être libérés vers la fin de l'année.

VI. - **L'École de la Gazelle.** - Un autre projet d'école d'une réalisation urgente est celui du quartier de la Gazelle. Le Conseil Municipal a déjà acquis et payé le terrain, d'une valeur de 80.000 francs, sur lequel s'édifiera ce groupe. Le Ministère de l'Éducation Nationale accordera vraisemblablement la subvention au cours de l'année présente et le projet sera immédiatement réalisé.

En ce qui concerne les autres groupes : Gazelle, Pont-Oblique et Pont de Justice, les projets seront mis à exécution dès que la subvention de l'État nous sera accordée. Nous ferons toute diligence pour qu'en haut lieu on ne nous fasse pas trop attendre.

VII. - **L'Aérogare.** - Dès mai 1925, le député-maire appuyait les initiatives prises par les bons nîmois de l'Aéro-Club qui aboutissaient à la renaissance de l'activité aérienne du terrain de Courbessac et à la création d'une École de Pilotage.

En accord avec l'Aéro-Club, le Conseil Général et le Ministère de l'Air, la Municipalité poursuit l'organisation définitive d'une Aérogare. Les trois collectivités s'engageaient à réaliser le projet d'agrandissement du terrain en participant chacune pour un tiers à la dépense.

Le projet était voté par le Conseil Municipal en 1928. En 1929, les terrains furent acquis et payés; les travaux de déviation de la Route Nationale ont été donnés en adjudication le 5 mars dernier.

D'ici quelques mois, nous aurons l'un des plus beaux terrains de France et lorsque les projets dont la réalisation est poursuivie seront adoptés, l'aérogare de Nîmes sera appelée au plus grand avenir pour la prospérité de notre Ville et de notre région.





Photo Famechon Photo-Nîmes

Vue aérienne du Centre Medical

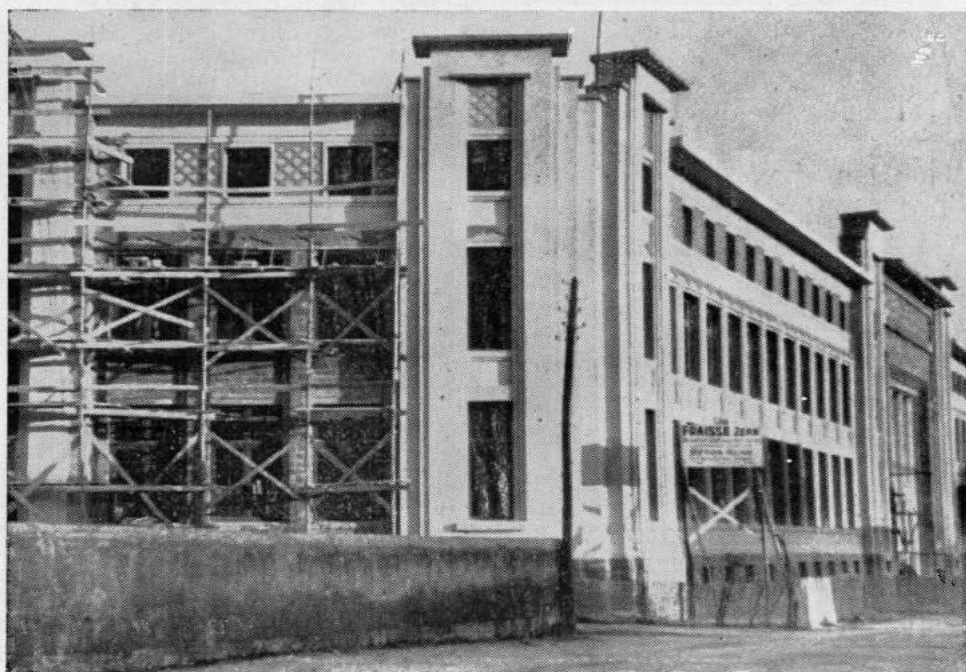
Document extrait de l'édition originale du Bulletin Municipal de 1935.



## DEUX ASPECTS DE L'ECOLE PRATIQUE EN CONSTRUCTION



**Une vue du Chantier**



**Perspective d'une Façade**

*Document extrait de l'édition originale du Bulletin Municipal de 1935.*





*Photo aérienne, du terrain d'aviation de Courbessac, prise le 25 août 1944 par l'aviation américaine. Archives Georges Mathon*

*On repère la moitié du terrain sud, au bas de la photo rajoutée sous la municipalité d'Hubert Rouger.*

*La ligne qui le traverse est visible grâce à des différences de végétation. C'est l'emplacement de l'ancienne route d'Avignon.*

*Encastré dans le terrain, en haut à droite, on remarque l'emplacement de l'ancienne poudrière.*

## **Le Service des Eaux**

De très importants crédits ont été consacrés à l'amélioration de notre régime des eaux. On sait que la Ville est alimentée par les eaux du Rhône qui sont amenées, de notre usine construite à proximité de Comps, par une canalisation d'une vingtaine de kilomètres, jusqu'à Nîmes. Nous avons installé à notre usine de Comps un quatrième transformateur, les projets de renforcements du viaduc de St-Roman et de réfection de la conduite d'amenée des eaux ont été exécutés.

Des travaux importants ont été exécutés à l'usine du Mont Margarot. Les voici, brièvement énumérés : renforcement d'un réseau de canalisations des hauts-quartiers, pour augmenter le débit d'eau aux points élevés de la ville, avec conduite de l'usine aux réservoirs; doublement de la conduite de la Route de Sauve ; installation d'un groupe moto-pompe avec transformateur; installation d'une pompe à vide.

Ces importantes transformations ont permis au Conseil Municipal d'autoriser de nouveaux branchements dans les hauts-quartiers.

Le problème d'alimentation en eau potable au Camp de Massillan, à l'étude depuis 1908, a été réalisé par l'Autorité Militaire avec le concours de la Ville.

Depuis 1929, quarante-quatre extensions de canalisations nouvelles ont été faites dans des quartiers jusqu'alors privés d'eau. Douze extensions ont été effectuées dans des lotissements approuvés. Pour vous donner une idée de l'importance réelle de ces travaux et des services qu'ils rendent aux usagers, laissez-moi vous indiquer que le nombre total d'extensions s'élève à 56 ; qu'elles alimentent 47 rues et qu'elles représentent 12.940 mètres de canalisations nouvelles. En outre, 29 bornes-fontaines nouvelles ont été installées. Une somme de près de 2 millions .a été consacrée à ces travaux d'amélioration de notre service de distribution des eaux. Pour faciliter aux classes moyennes la possibilité de prendre les engagements d'abonnements d'eau, le Conseil Municipal a prolongé jusqu'à 10 ans la période de remboursement.

Le Conseil Municipal de demain aura le devoir, s'il veut conserver à Nîmes sa réputation de ville admirablement alimentée en eau potable, de procéder à une étude profonde, complète du service des Eaux. Il serait peut-être prudent de doubler la canalisation de Comps à Nîmes, de remanier les canalisations de distribution tant pour continuer à servir convenablement les usagers actuels que pour augmenter le nombre des abonnés et alimenter les quartiers non desservis actuellement. Entendez bien que je n'évoque pas ici les sources de revenus que le service des eaux peut constituer pour les villes, mais seulement les effets bienfaisants qu'une distribution abondante petit avoir sur l'hygiène d'une grande cité et de ses habitants.

Mais j'anticipe quelque peu sur ce qui pourra être fait alors que mon unique dessein est de vous rendre compte de ce que nous avons réalisé.

## Éclairage et Goudronnage

Les premiers essais d'éclairage axial furent tentés sur la partie du Boulevard Gambetta qui s'étend du marché St-Charles à l'ancienne caserne d'Infanterie. Ces essais ayant donné satisfaction au public, un programme d'éclairage fut dressé par la Municipalité. La première étape de ce programme fut exécutée en 1926-1927. Les premières artères éclairées furent le Tour des Boulevards, les rues Crémieux, Général-Perrier et Curaterie. Aujourd'hui, 248 rues ou places sont pourvues de l'éclairage axial. La partie d'éclairage déjà réalisée a nécessité 72.300 mètres de fil et 1595 lampes à arc.

D'ici la fin de 1935, la Ville sera entièrement pourvue de l'éclairage moderne.

Un nouveau programme est établi en vue d'éclairer les sorties de la ville. Le Génie Rural, sur notre initiative, a mis au point un programme d'électrification des mas de la Plaine qui s'effectuera avec le concours de l'État.

Dans mon compte-rendu de mandat de 1929, j'indiquais que 60 rues, situées dans les divers quartiers de la Ville, avaient été remises en état avec des émulsions bitumeuses. Cela représentait une superficie de 81.944 mètres-carrés, en y comprenant la surface du Boulevard Jean-Jaurès dont le travail de réfection était commencé.

*« Ce résultat, disions-nous, ne constitue que la première étape; nous aurons à cœur d'en poursuivre la réalisation « complète si on renouvelle la confiance qu'on a déjà mise en nous ».*

Cette promesse nous l'avons tenue, puisque six ans après qu'elle a été faite, nous vous apportons les résultats suivants :

325 rues, boulevards ou places représentant 71 kilomètres 775 de développement et 366.811 mètres carrés de superficie sont maintenant remis en état. Près de 300.000 mètres carrés de bitumage ont été exécutés dans les rues de Nîmes depuis 1929.

Par le mécanisme d'un emprunt combiné avec l'exécution en régie du travail, nous avons pu, en diminuant d'une somme équivalente les crédits d'entretien, ne pas grever le contribuable nîmois et exécuter rapidement le programme tracé.





AUTREFOIS

AUJOURD'HUI

*Document extrait de l'édition originale du Bulletin Municipal de 1935.*



## **PLANS d'AMENAGEMENT**

### **Ouvertures de Rues - Classements Rectifications d'Alignement**

**6 nouvelles rues** ont été percées ou prolongées: rue Verdet, rue de Provence, rue Clovis, rue Florian prolongée, rue Armand-Barbès, rue des Tilleuls prolongée. Le coût de ces travaux s'est élevé à 191.783 francs seulement.

**39 élargissements de voies publiques** ou rectifications d'alignement ont été effectués : rue du Mail, rue des Lombards, Montaury, Planas, Calvas, Demians, St-Rémy, Sophoras, etc... Coût : 82.899 fr. 16.

**42 Rues ont été classées** en 10 ans dont 24 depuis 1929 dans les quartiers de la Galère, Jean-Jaurès, Puech-du-Teil, Grézan, etc..., et dans les lotissements Gaucherand, Giran, Coulange, Senaux, Enclos-Gilly, Bonneru, Beausoleil, etc., etc...

**38 lotissements** ont été approuvés par le conseil municipal et ont nécessité l'installation, par la Ville de 6.922 mètres de bordures de trottoirs et de rigoles pour desservir l'écoulement des eaux de 613 maisons d'habitations.

Au Boulevard de la République, à l'avenue de la Plateforme et dans divers autres quartiers de la Ville, on a installé 2.124 mètres de bordures de trottoirs et 24.576 mètres de rigoles depuis 1925 :

Le plan d'alignement, d'aménagement et d'embellissement de la Ville prescrit par la Loi a été établi par l'architecte urbaniste M. Danger après consultation d'une Commission spéciale composée des diverses personnalités de la Ville compétentes en la matière: organisations routières et commerciales, architectes, hygiénistes, service des Beaux-Arts, etc., etc.

Dans les Chemins Ruraux de nombreuses améliorations ont été apportées, parfois avec le concours des usagers et en général avec l'emploi de la main d'œuvre des chômeurs. Divers ponts et ponceaux à Font-Aubarne, cité Giran, Cadereau de Grézan, rue des Sophoras, etc. ont été reconstruits et remis en état.

Enfin, le matériel des Travaux Publics s'est enrichi d'une nouvelle arroseuse, d'un rouleau compresseur et d'un matériel de bitumage.

## **Améliorations diverses**

Le corps des sapeurs-pompiers. - Un léger relèvement de solde a été accordé au Corps des Sapeurs-Pompiers dont la tenue a été améliorée.

De nouveaux logements ont été aménagés dans l'immeuble municipal de la rue Colbert et rue Notre-Dame où est remisé le matériel d'incendie. Ce dernier a été amélioré par la transformation d'un auto-camion en moto-pompe et par la transformation d'une camionnette pour le transport rapide des premiers secours. Un poste téléphonique relie le service des Pompiers au Mas de Ponge ce qui permet les déplacements rapides dans les cas d'incendie malheureusement fréquents, en été, dans nos bois communaux.

La nouvelle municipalité devra envisager la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers. Si nous voulons assurer aux biens de nos concitoyens un maximum de sécurité, il sera nécessaire qu'elle crée une ou deux équipes sédentaires, comme cela existe dans les villes voisines.

L'effectif de la police a été augmenté de 16 unités ce qui a permis d'améliorer le service de la brigade de la circulation, aidée en outre par l'établissement de bornes giratoires aux carrefours les plus encombrés de la Ville.

14 nouvelles boîtes à lettres et un poste téléphonique ont été installés dans divers quartiers.

Marché aux Bestiaux. - Diverses améliorations indispensables y ont été apportées. On a construit un quai d'embarquement, installé des bascules, pavé des cours, aménagé des égouts et des canalisations d'eau. L'abattoir des porcs a été muni d'une chaudière. Les dépenses se sont élevées à 211.000 francs.

A l'Opéra Municipal. - L'installation du chauffage central, de W.-C. de deux groupes moto-pompes, et divers aménagements de la salle qui étaient nécessaires sont effectués.

Un marché aux olives a été créé à Saint-Césaire.

## **Embellissements**

La Municipalité s'est efforcée de rendre notre ville plus belle, plus agréable, plus accueillante.

C'est ainsi qu'elle a rétabli l'harmonie de la ligne de nos grands boulevards, qu'elle a mis en valeur nos principaux monuments : Éclairage de la Maison Carrée, de la Tour Magne. Cadre de cyprès planté à la porte d'Auguste et décoration florale de la Corniche du Théâtre.

Par la construction de terrasses sur le terrain Bosc, à la Fontaine, nous avons, créé un nouveau et splendide point de vue.

La Municipalité a entrepris l'aménagement de la promenade agreste du Mont Duplan, le Jardin de la -Station Uvale, le Square Saint-Baudile. Elle a augmenté le nombre de bancs sur les grandes artères, installé la Fontaine lumineuse, éclairé le Monuments, aux Morts.

Enfin, profitant de la vente de l'ancien Hôpital Ruffi à la Chambre de Commerce l'organisme acquéreur entrant dans les vues de la Municipalité a accepté la servitude de créer deux jardins, l'un sur la rue de la République, l'autre sur la Porte de France, ainsi que l'agrandissement de la Place Montcalm.

Elle a amélioré la salle du Théâtre et la deuxième partie de son programme remettra à neuf notre vieille salle de spectacles.

Elle a enfin fait dresser le plan d'extension et d'embellissement, et, aux Arènes, au Nymphée, à la Source, des crédits importants pris sur le produit de la taxe de visite ont permis de sérieux travaux de restauration et de conservation.

Un projet d'éclairage sous voûte donnera aux Arènes un aspect nocturne des plus harmonieux.

## Les Finances Municipales

Je vous ai rappelé les grandes œuvres réalisées: un centre hospitalier secourable à la souffrance humaine; une école professionnelle, école de fils d'ouvriers qui formera les techniciens, les artisans, les bons ouvriers de demain; des groupes scolaires et des crèches destinés à protéger, à éduquer, à instruire les enfants de nos concitoyens; l'aérogare qui fera de Nîmes un centre touristique et commercial; un parc des Sports, jardin des familles laborieuses; des milliers de mètres de canalisation d'eau; de nouvelles rues qui apportent un peu d'hygiène et de confort dans les foyers; des myriamètres de bitumage qui nous donnent l'agrément de circuler dans des rues saines et propres ; des kilomètres d'égouts, de rigoles et de bordures de trottoirs, bref des embellissements, des améliorations de toute nature.

Comment tout cela a-t-il été réalisé ?

A-t-on gaspillé les deniers des contribuables ?

Le travailleur, le commerçant, l'artisan, l'industriel nîmois sent plus lourdement que son collègue des autres villes peser sur ses épaules le poids des impôts ?

Les finances municipales sont-elles saines ?

Le budget municipal n'est-il pas démesurément gonflé ? Ne payez-vous pas trop cher les embellissements, les réalisations dont bénéficie notre Ville ?

Autant de questions que vous avez le droit de poser et auxquelles j'ai le devoir, en ma double qualité de Maire et de député de répondre en toute franchise en toute honnêteté.

Le changement profond qu'a subi notre Ville, sous l'action incessante et méthodique de l'administration municipale, toujours préoccupée d'accroître le patrimoine matériel, intellectuel et moral de la Cité, a nécessité, certes, des frais considérables mais notre budget est resté cependant dans les limites strictes d'un budget parfaitement normal. Il est à peu près 6 fois plus élevé qu'il n'était avant la guerre, c'est dire qu'il n'excède pas, compte-tenu de la dévaluation de notre monnaie, le coût de la vie actuelle. Arrêté pour 1935 au chiffre de 22.257.583 francs, il est bien inférieur aux budgets des villes voisines d'une population sensiblement égale mais d'une étendue territoriale bien moindre ce qui diminue considérablement chez nos voisins les frais de police et de voirie.

Notre budget municipal comporte, sans variation sensible depuis 4 ans, le même nombre de centimes d'imposition dont 432 centimes pour insuffisance de revenus contre 443 en 1929. Même à ce point de vue des centimes imposés aux contribuables, (*n'est-ce pas là la pierre de touche où se reconnaît une bonne administration*) notre Cité est, loin de souffrir d'être comparée à d'autres villes. A ne tenir compte que des centimes, sur vingt-cinq grandes villes prises au hasard, au nord, au centre et au midi, la nôtre occupe le 16° rang si nous faisons état des autres impositions : taxe sur la propriété bâtie et non bâtie, taxe sur les locaux à usage professionnel, sur l'éclairage au gaz et à l'électricité, etc... qui n'existent pas à Nîmes et qui ne sont en réalité que des centimes déguisés, j'ai pu établir, après une étude minutieuse des budgets de quatorze grandes villes, que Nîmes se classe parmi les moins imposées.

En prenant pour base l'impôt s'appliquant à chaque habitant, onze de ces villes, sont, en effet, plus imposées que la nôtre.

Dans cette étude approfondie, objective, et exacte, j'ai volontairement négligé les taxes d'octroi dont la plupart sont supprimées à Nîmes et qui subsistent partout, sauf à Dijon.

Arrivé au terme de son mandat, l'administration Municipale, soit qu'elle considère son œuvre en elle-même, en ses répercussions locales, soit qu'elle en envisage les conséquences économiques, soit qu'elle l'examine quant à sa réputation extérieure, l'administration municipale, dis-je, peut se féliciter pour ses multiples réalisations, pour ses heureuses initiatives, pour le bon sens, le désir de bien faire qui a présidé à tous ses travaux.

Ainsi donc au point de vue de l'Hygiène, de la Prévoyance Sociale, du développement de la vie économique de la Cité, de l'accroissement du confort et du bien-être, des améliorations urbaines, du perfectionnement du sentiment artistique, les élus ouvriers ont rempli le rôle qui s'impose aux administrateurs d'une ville dont le glorieux passé constitue pour les hommes du temps présent une obligation d'accroître le patrimoine qui leur a été légué.

Il nous apparaît et il apparaîtra, nous 'en sommes convaincus, au corps électoral nîmois, que les dépenses engagées par nous furent utiles, productives et fécondes. Elles furent nécessaires au bien-être de nos concitoyens, au rayonnement extérieur de notre antique Cité. Si nous avons su utiliser les ressources budgétaires, pour des fins économiques, artistiques, sociales, touristiques, nous n'avons jamais négligé les économies raisonnables nécessaires que commande l'intérêt local.

Faire bonne figure parmi les grandes villes de France, mais faire en sorte que le contribuable nîmois ne soit pas plus grevé que celui des autres cités tel est le double but que s'est proposé notre administration en arrivant à l'Hôtel-de-Ville. Ce double but, poursuivi chaque jour d'un cœur inlassable elle est fière de l'avoir atteint dans une large mesure.

Demain, les électeurs nîmois diront si elle est toujours digne de leur confiance.

**-oOo-**